

ÉDITORIALNICOLAS
KESZEI

La Justice bruxelloise en crise

**«Vous avez assez
de moyens!»**

Le ton est monté d'un cran entre les magistrats francophones de Bruxelles et le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V). On le sait, les premiers réclament, à cor et à cri, des moyens supplémentaires tout en dénonçant un problème d'effectif dans les greffes de leurs tribunaux. Le ministre répond chaque fois et rappelle les mesures prises. Un dialogue de sourd. Qui avait poussé Luc Hennart, le président du tribunal de première instance, à traiter le ministre de la Justice «d'agent soporifique». La réponse de Koen Geens? Empruntée à Talleyrand. «Tout ce qui est excessif est insignifiant.» Au ras des pâquerettes parfois, les noms d'oiseaux ont failli voler. La dernière sortie des juges du tribunal de la jeunesse (13 signataires) menaçant

Les magistrats francophones bruxellois sont le premier clou du cercueil du ministre Geens.

de ne plus assurer le service des mineurs détenus qui, du coup, seront systématiquement libérés à partir du 15 octobre, ne va pas ramener la paix dans les ménages de la place Poelaert. La réponse du ministre n'a d'ailleurs pas tardé. Et le titre du communiqué envoyé à la presse laisse assez peu de place à l'interprétation. «Le tribunal de première instance francophone à Bruxelles reçoit suffisamment de moyens.» Il faut, cette fois, à peine lire entre les lignes. On peut le dire poliment. Les magistrats francophones bruxellois sont le premier clou du cercueil du ministre Geens. Dit plus vulgairement, les 13 signataires de la lettre commencent à sortir par tous les pores du ministre. En fin de communiqué, Koen Geens, pour ceux qui n'auraient pas compris, précise: «Je regrette au plus haut point des actions comme celles du tribunal de la jeunesse francophone à Bruxelles.» Ça aussi, on pourrait vous le traduire, mais en restant poli, ça va être difficile. Au passage, le ministre rappelle que dans le courant du mois de novembre, le niveau de remplissage du tribunal de première instance sera de 127 places sur 134. Et recadre les choses. Au début de son mandat, Koen Geens avait consulté tous les tribunaux pour connaître leurs besoins urgents et avait, à cet effet, débloqué 7,5 millions d'euros. La réponse du tribunal de première instance? Le ministre l'attend toujours...